

AVERTISSEMENT

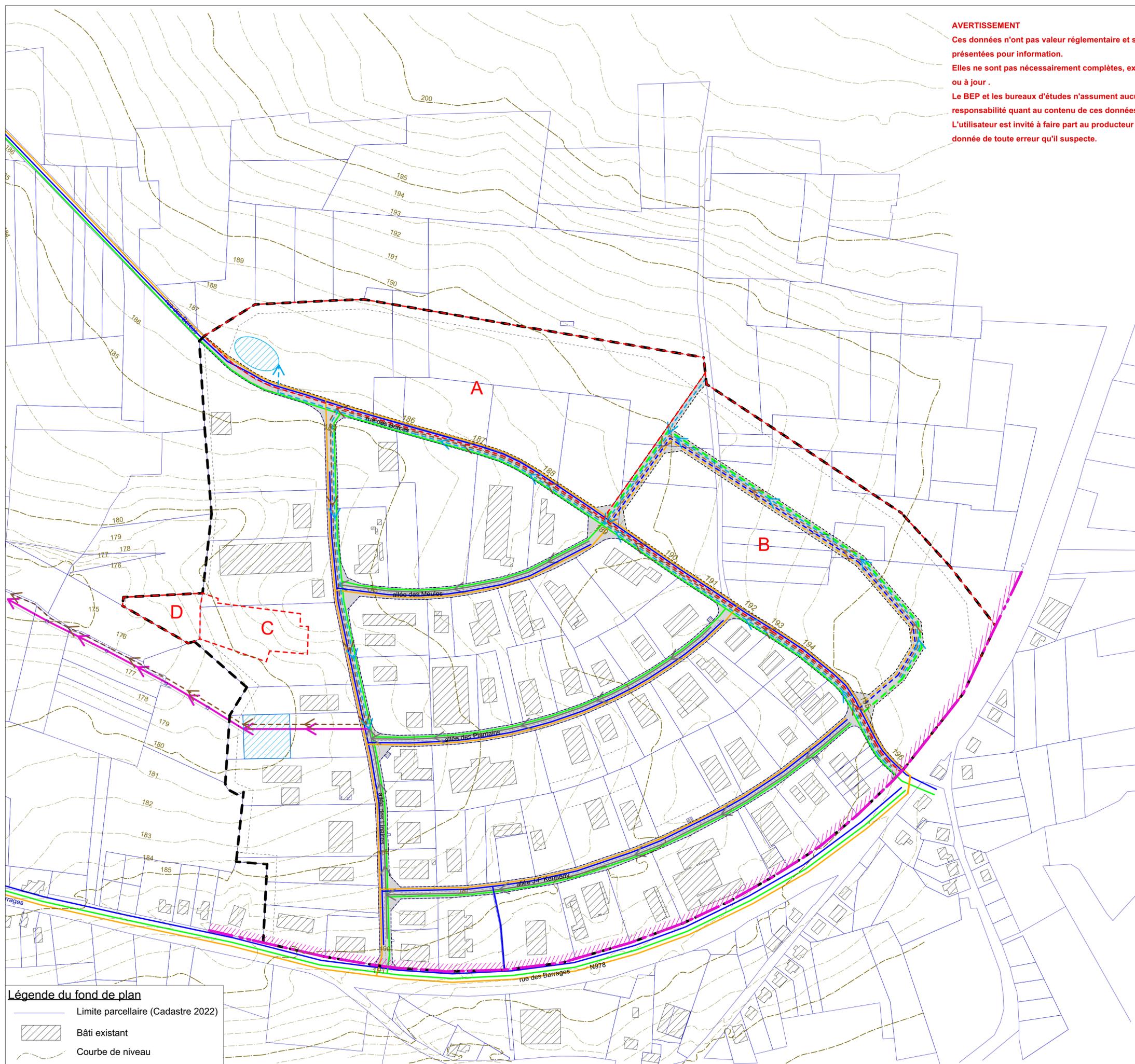
Ces données n'ont pas valeur réglementaire et sont présentées pour information.
Elles ne sont pas nécessairement complètes, exactes ou à jour.
Le BEP et les bureaux d'études n'assument aucune responsabilité quant au contenu de ces données.
L'utilisateur est invité à faire part au producteur de la donnée de toute erreur qu'il suspecte.

Légende du Plan Communal d'Aménagement

INDICATION GRAPHIQUE

-  Périimètre du PCA
- Périimètre de la révision
 -  A zone agricole => zone d'activité économique industrielle
 -  B zone agricole => zone d'activité économique mixte
 -  C zone d'activité économique industrielle => zone d'espace vert
 -  D zone agricole => zone d'espace vert

-  Zone de voiries
- Infrastructures existantes**
 -  Réseau électrique
 -  Réseau d'égouttage gravitaire (EU + EP)
 -  Egout existant à déclasser pour reprise EP uniquement
 -  Réseau distribution d'eau (INASEP)
 -  Réseau de fibre optique
 -  Zone de bassin d'orage existant
- Infrastructures projetées**
 -  Réseau de distribution électrique projeté
 -  Réseau d'égouttage gravitaire projeté (EP)
 -  Réseau d'égouttage gravitaire projeté (EU)
 -  Réseau distribution d'eau projeté
 -  Réseau de fibre optique projeté
 -  Zone de bassin d'orage paysager à créer



Légende du fond de plan

-  Limite parcellaire (Cadastré 2022)
-  Bâti existant
-  Courbe de niveau

PROVINCE DE NAMUR		
Commune de Walcourt		
Dressé et dessiné par Céline Hermans Ir. Architecte - urbaniste	Signature Céline HERMANS	
Date : 04/11/2022	Echelle : 1/2000 	
PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT Extension du PAE de Chastrès. Périimètre 1		
DOSSIER	DOSSIER	
AUTEUR DE PROJET	 Développement territorial du Bep Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sergent Vrithoff, 2 B-5000 NAMUR Tél : 081 71 71 54 Fax : 081 71 71 00 e-mail : che@bep.be	Commune de Walcourt Place de l'hôtel de ville n° 3 5650 WALCOURT Tél : 071/61.06.10 Fax : 071/61.06.11 
PLAN	PLAN DES INFRASTRUCTURES	PLAN
AVANT-PROJET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE DU AU	VU ET ADOPTÉ PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE VU ET ADOPTÉ DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	
ADOPTION	ADOPTION	
LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	LE DIRECTEUR GENERAL LA BOURGMESTRE	
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU		
APPROBATION	APPROBATION	
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITE, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ETRE ANIMAL ET DES ZONINGS		